

CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 3 MAI 2022

COMPTE RENDU

LHERBRET Philippe Président CGT	COTE Jérôme Vice-Président Délégué CGT	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	DEVIGNAT Pascal 2 ^{ème} Vice-Président CFDT	BENAMEUR Mehdi 3 ^{ème} Vice-Président Excusé FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE/CGC
EPALLE Christophe 5 ^{ème} Vice-Président CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint Excusé FO	LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE/CGC	CHAVANNE Marc CFDT
CLERVAUX Laetitia CGT	COULON Yves-Marie CFDT	DEPALLE Simon CGT	DEVIDAL Philippe CGT	ENCIZO Stéphane CGT	INTORRE Catherine Excusée CFDT
LARMANDE Alain CGT	MATHIEU Sandrine Excusée CGT	MEZRAG Kaoutar Excusée FO	MOUNIER Ludovic CFDT	PRESLE Jean-Luc CFDT	VELTRI Isabelle Excusée CFDT

CGT : 11 / 12

CFDT : 5 / 7

FO : 0 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 18 membres présents à l'ouverture de la séance.

INVITES : Mme Pascale MELIS – Assistante service gestion R.A.L.
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.

Ouverture de la séance à : 8h45

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 11/01/2022

Point n° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE 2021

Point n° 3 : ELECTIONS DU COMITE DE COORDINATION DES CMCAS

Point n° 4 : POINT IMMOBILIER

Point n° 5 : RESTANTS DUS

Point n° 6 : Divers sujets

Philippe LHERBRET - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur venue.

Il présente à la suite aux administrateurs Mme Pascale MELIS – Assistante de Gestion, qui assistera Richard ARNAUD – Trésorier Général sur la présentation du point n° 2 – BUDGET. M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L. est également présent.

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 11/01/2022

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/01/2022				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE

Le Président laisse la parole à Richard ARNAUD – Trésorier Général.








Richard ARNAUD remercie Pascale MELIS de sa présence ce jour.

En début d'exposé, il rappelle le problème de délai de transmission des documents de clôture comptable par le cabinet d'expertise BDO ; ce qui a provoqué le report du conseil d'administration initialement prévu le 29 mars.

L'intégralité des documents reçus de chez BDO a été transmise aux administrateurs avec la convocation du présent CA, en version numérique, et une version papier leur a été remise ce jour en début de séance.

Après l'exposé des éléments, les administrateurs devront effectuer 2 votes règlementaires.

Les différents éléments transmis aux administrateurs sont présentés :

				
Budget complémentaire N1	Bilan Actif Détaillé.pdf	Bilan Passif Détaillé.pdf	Compte Resultat Charges Détaillé.pdf	Compte Resultat Produits Détaillé.pdf
				
CMCAS 0345 LOIRE - Synthèse de l'audi	CMCAS 0345 LOIRE - RAPPORT AUDIT EC	1 Rubrique 900.pdf		

SUIVI BUDGETAIRE RUBRIQUE 900

Cette rubrique correspond aux produits non affectés durant l'année 2021 = 260,17 €

Soit :

- 7688A PRODUITS FINANCIERS DIVERS : placements financiers = 259,84 €
- 778A AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (régul écarts d'écritures) = 0,24 €

SUIVI BUDGETAIRE DEFINITIF ARRETE AU 28/04/2022 = **728 345,56 €**
 (solde du dernier suivi budgétaire une fois l'année 2021 clôturée).
 Ce solde important s'explique par la vente du bien « CUZIEU » en juillet 2021.

Ces 2 postes ajoutés correspondent au **RELIQUAT BUDGETAIRE**
 qu'il va falloir réaffecter, soit : 260,27 € + 728 345,56 € = **728 605,73 €**

DETAIL – COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

Montant Total général au 31/12/2021 = **1 199 145,57 €**

DETAIL – COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

Montant Total des Charges = 756 060,39 €

Soit un EXCEDENT au 31/12/2021 = **443 085,18 €**

DETAIL – COMPTE PASSIF

Nous retrouvons le montant de l'excédent ci-dessus.

SYNTHESE D'AUDIT BDO (voir document page 19)

Richard ARNAUD fait lecture de l'article 7 – Opinion émise par le cabinet d'expertise comptable : « *En exécution de la mission qui nous a été confiée par la session du Comité, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CMCAS LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.* »

Intervention de Georges BOUVIER : question concernant une remarque faite par le cabinet BDO dans leur rapport d'audit (voir rapport page 18) et indiquant que « la liste des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes n'est pas à jour ».

Réponse de Richard ARNAUD : il s'agit effectivement d'un oubli de la part de la CMCAS. La régularisation est en cours auprès de notre banque. Il explique que normalement, à chaque changement d'administrateur « bureau » la modification doit être signalée à notre banque. Sont habilités à signer des documents : le président, le vice-président, le trésorier et le trésorier adjoint.

Intervention de Marc CHAVANNE : demande d'explications diverses

- 60411A - Achats séjours CCAS : achat de séjours à des organismes externes.
- 6155A – Autres achats SUR BIENS IMMOBILIIERS : travaux de réfections du TRANSVAL
- 613231A - LOYER DU SIEGE : l'écart s'explique par l'année incomplète 2020 par rapport à 2021.
- 6261A - AFFRANCHISSEMENT : affranchissement postal + e.mail marketing + facturation de la sous-traitance traitement des élections SLVie.
- 6236A – CATALOGUES ET IMPRIMES impression de l'ENCAS 42
- 68112A - DOT AMORT IMMOBILISATIONS CORPORELLE : 43 240 € Pascale MELIS nous apportera plus d'informations après consultation d'un confrère.
- 63512A – IMPOTS DIRECTS : TAXE FONCIERE
- 63513A – IMPOTS DIRECTS AUTRES IMPOTS LOCAUX : pas de somme en 2021 par rapport à 2020 (6558 €) ancienne taxe d'habitation de la rue Borie.
- 62862A - AUTRES ORGANISMES DE FORMATIONS : 4500 € = formation comptable du trésorier. Il n'y a pas eu de formation en 2020.

Intervention de Pascal DEVIGNAT concernant le document RAPPORT D'AUDIT (dernière page) et le tableau « ENGAGEMENT LOCATION LONGUE DUREE AU 31/12/2021 »

- ARVAL : concerne la location des véhicules
- GE capital : concerne la location des photocopieurs pour lesquels nous sommes engagés jusqu'en 2025.

1^{er} vote budgétaire : EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE AU 31/12/2021

<p>VOTE N° 1 = Après en avoir délibéré, le Conseil par 18 voix, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant apparaître un Total de Bilan de 1 213 035,56 € et un Résultat Excédentaire de 443 085,18 € et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.</p>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		5		
POUR	11		-	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

2^{ème} vote budgétaire : PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

<p>VOTE N° 2 = Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide par 18 voix de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice 2021 en Réserves diverses activités.</p>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		5		
POUR	11		-	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

A la suite des 2 votes règlementaires, Richard ARNAUD indique qu'il va maintenant falloir voter le budget complémentaire n°1 pour l'année 2022, soit la somme de 728 605,73 € qu'il va falloir affecter afin de lever les impasses budgétaires réalisées fin 2021.

Il énumère le détail des lignes avec impasse : activités et frais généraux de la CMCAS. Une ligne est en rouge : SLVie 02 : Séjour Les Régions proposent en Octobre 2022 : explications de Richard ARNAUD. La ligne est à 0 car l'activité n'aura pas lieu, la SLVie 02 renonçant au projet. Le total des lignes avec impasse se chiffre à 197 703 €

BUDGET COMPLEMENTAIRE N° 1 POUR L'ANNEE 2022

a) Levée des impasses budgétaires :

LEVEE DES IMPASSES BUDGETAIRES FAITES SUR DIVERSES ACTIVITES DEPUIS LA RB 900/SR XXX POUR UN MONTANT TOTAL DE = 197 703,00 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		5		
POUR	11		-	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

b) Création de 3 lignes budgétaires non prises en compte lors de la création du budget 2022 (Conseil d'Administration du 14/12/2021)

Rubrique 2356 / SR A01 - FETE DES FEMMES 3^{ème} trimestre 2022 = 2 500 €
 Rubrique 410401 / SR A03 - CREATION SECTION PADEL (SLVie 02) = 935 €
 Rubrique 247 / SR E01 - SEJOUR CINQUE TERRES 2022 (SLVIE 02) = 2 865 €
 Soit un montant total de = 6 300 €

CREATION DE 3 LIGNES BUDGETAIRES TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 900/SR XXX (728 605,73 €) VERS LES RUBRIQUES ENUMEREES CI-DESSUS ET CONCERNANT LA CREATION DE 3 LIGNES BUDGETAIRES OMISES LORS DU VOTE BUDGETAIRE DE FIN 2021 SOIT LA SOMME TOTALE DE = 6 300,00 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.



Fiche projet budget
fete des femmes 202



Fiche projet budget
SLVie 02 voyage dnc



FPB Padel 2022.pdf

c) Affectation du reliquat budgétaire :

AFFECTATION DU RELIQUAT BUDGETAIRE				
TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 900/SR XXX (728 605,73 €)				
VERS LA RUBRIQUE 8883 / SR XXX RESERVE POUR INVESTISSEMENT				
POUR UN MONTANT DE = 524 602,73 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

TRANSFERT BUDGETAIRE N° 1 Création de lignes avec transfert de budget

- SLVIE 01 – APRES MIDI ENFANT « SEVEN SQUARES » en octobre 2022
Budget = 160 €



Fiche projet budget
SLVie 01 apres midi

TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 2351/SR L02 (220 €)				
VERS LA RUBRIQUE 2355/SR L03 POUR UN MONTANT DE 160 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- SLVie 02 – WEEK END AU FUTUROSCOPE Toussaint 2022
Budget = 2 408,50 €



Fiche projet budget
SLVie 02 futuroscop

TRANSFERT DE BUDGET DE LA RUBRIQUE 2351/SR L02 (PAT PATROUILLE				
220 €) VERS LA RUBRIQUE AUTRES RESERVES 8882/SR XXX				
POUR UN MONTANT DE = 60 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Interruption de séance à 10h20.
Reprise de séance à 10h40

CREATION DE LA LIGNE : WEEK END AU FUTUROSCOPE Toussaint 2022 TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 245 / SR E03 (Les Régions Proposent) VERS LA RUBRIQUE 245 / SR E04 POUR LE MONTANT DE = 3 450 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	5	-	2

*Simon DEPALLE (CGT) est absent de la salle de réunion lors du vote.
Approuvé à la majorité des membres présents.*

TRANSFERT DE BUDGET DE LA RUBRIQUE 2224/SR 001 SALON DE L'AGRICULTURE 1600 €) VERS LA RUBRIQUE AUTRES RESERVES 8882 / SR XXX POUR UN MONTANT DE 340 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

TRANSFERT DE BUDGET DE LA LIGNE 2224 SR 001 VERS LA LIGNE 245 SR 004 SLVie 02 WEEK END AU FUTUROSCOPIE TOUSSAINT 2022 POUR UN MONTANT DE 1260 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : ELECTIONS DU COMITE DE COORDINATION DES CMCAS

Le Président reprend la parole et rappelle aux administrateurs les documents qui leurs ont été transmis lors de la convocation au présent CA (courrier du Comité de Coordination et protocole électoral).

Les membres du comité sont élus pour une période de 4 ans par l'ensemble des administrateurs des CMCAS. Les listes des candidats sont établies par les organisations syndicales représentatives dans les IEG.

Les élections auront lieu du 13 juin (6h) au 16 juin (12h) et se dérouleront uniquement par vote électronique (chacun recevra ses codes d'accès).

La proclamation des résultats aura lieu le 16 juin à partir de 13h.

POINT N° 4 : POINT IMMOBILIER

✚ ST JULIEN

Depuis le 12 avril nous avons reçu le plan de gestion ; le document a été transmis à ALPES CONTROLES le cabinet que la CMCAS Loire a missionné pour contrôler les éléments.

A la suite nous pourrions éventuellement demander à ENGIE un rendez-vous avec leur ingénieur environnemental pour de plus amples renseignements. Dans le cas contraire, la CMCAS Loire signera une promesse de vente ou se retirera de la vente si elle le souhaite. Nous basculerions alors sur une prise à bail avec ENGIE pour la location des locaux.

✚ LE TRANSVAL – LOCAUX « AVIRON »

Depuis X années, nous proposons au club « Aviron » l'acquisition des locaux pour l'euro symbolique, sans que la vente n'aboutisse. Le nouveau président de l'aviron a été contacté pour information des pourparlers qui sont engagés avec la mairie du Coteau.

Le Président a également rencontré le notaire de la CMCAS pour avis et conseils ; celui-ci se propose de servir d'intermédiaire dans la vente des locaux et proposer à la Mairie du Coteau de prendre en charge des différents frais inhérents à la vente. Parallèlement, un rendez-vous a été pris avec un géomètre pour métrer précisément la parcelle « aviron ».

✚ LEZIGNEUX

Jean-Luc PRESLE intervient pour évoquer le dossier LEZIGNEUX et la demande d'autorisation/contrôle d'ouverture des locaux.

Le Président lui répond que la mairie de Lézigneux n'a jamais répondu à notre courrier et que selon la Préfecture également contactée, il n'y a aucune obligation d'autorisation à leur connaissance.

POINT N° 5 : RESTANTS DUS

Le Président rappelle l'objet du dossier « restants dus ».

2 fichiers excel sont projetés sur écran :

- Séjours Adultes Loire 2017-2021

Intervention de Marc CHAVANNE concernant un dossier le concernant et pour lequel il ne doit plus rien puisque le montant du séjour aurait été réglé sur place lors de son départ.

Philippe LHERBRET lui propose de passer à la CMCAS et de rencontrer le service Conseils et Promotion pour recherche des éléments et clarification du dossier.

- ACM (Accueil en Centres Mineurs)

La proposition est de suspendre les droits aux activités des personnes (bénéficiaires) avec un encours, en attendant le paiement pour régularisation.
 Dans l'immédiat, le Président propose de suspendre les droits jusqu'au 1^{er} septembre 2023 pour cette année (pas de départ en colo ou vacances).

Le Président propose de mettre au vote la suspension des droits des bénéficiaires qui n'ont pas régularisé leur restant dû malgré nos nombreuses relances.

SUSPENSION DES DROITS DES BENEFICIAIRES A PARTIR DU 3 MAI 2022 et JUSQU'AU 1/09/2023 OU JUSQU'AU PAIEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESTANTS DUS SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES CCAS ET CMCAS				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 6 : DIVERS

- **AG CMCAS Loire** : le 16 JUIN à 14h au TRANSVAL

Cette année la présidence revient à la CFDT.

- **AG Extraordinaire** :

L'AG ordinaire sera suivie d'une AG extraordinaire pour évoquer le dossier de la vente du bâtiment « aviron ».

Rappel : les détachements des délégués doivent être des délégations syndicales (il n'y a plus d'heures de détachement pour les AG).

- **REMBOURSEMENT DES INDEMNITES KM**

Le barème actuel de remboursement des indemnités kilométriques date de 2015, soit un montant de : 0,40 € remboursés/km.

Le Président propose d'aligner notre barème sur celui des impôts, soit 0,63 € /km pour un véhicule de 6 CV. Le barème serait alors mis à jour chaque année.



Dossier Indemnités
 KM.pdf

MODIFICATION DE L'INDEMNITE ACTUELLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS KM. APPLICATION DU BAREME DES IMPOTS : 0,63 €/km (Véhicule 6 CV)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	5	-	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **PROJET D'ACHAT DE CHAPITEAUX BARNUM**

Présentation du projet par Richard ARNAUD avec projection sur écran des éléments.
Un avis favorable est émis par les administrateurs.



BARNUM - Projet
achat présenté CA 3

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE DES SEJOURS ENFANTS**

A l'heure actuelle, il existe une participation possible pour : séjours linguistiques ou classes loisirs (séjours scolaires) mais pas suffisamment définie.
Après divers échanges, le Président propose aux administrateurs de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain CA afin d'éclaircir le dossier.

➤ **COLOS PRINTEMPS**

19 enfants sont partis au printemps.

➤ **DOMAINES ET VILLAGES**

Au mois de mai sont prévues 2 livraisons (St-ETIENNE et ROANNE).

. le 19/05 au TRANSVAL

. le 24/05 à St-ETIENNE

➤ **SITE INTERNET**

L'ensemble du site a été revu et travaillé ; celui-ci ressemble plus à celui de la CCAS.
Présentation par Richard ARNAUD.

Le lien du site est le suivant : <https://loire.cmcas.com/>

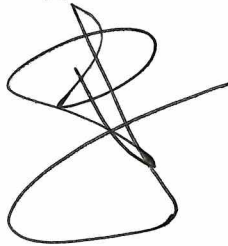
En fin de séance, le Président remercie les personnes présentes et rappelle les recommandations sanitaires mises en place.

CLOTURE DE LA SEANCE : 12h40

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 5 JUILLET 2022**

(Lieu : Stade CIVIER)

**Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop at the top and several horizontal strokes below.